



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E118558

VALABLE JUSQU'AU 07/07/2024

ÉDITÉ LE 17/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 27/10/1997
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 31/03/2018
300 014

Raison sociale : RENOV 16
43 IMPASSE THOMAS EDISON
16000 ANGOULEME

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGOULEME 414 282 657

Téléphone : 05 45 37 37 36
Portable :

Fax :

Siret : 414 282 657 00033

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 0005504

Site Internet : renov16.fr
E-mail : contact@renov16.fr

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 10794235304

Responsabilité légale :
FINANCIERE DE BEAUREGARD - M. TRUFFAUX ANTOINE PRÉSIDENT /
FINANCIERE DU MAINE BERTRAND - MME MORISSON NATHALIE PRÉSIDENTE /
FINANCIERE DU MAINE BERTRAND - M. CHERRIER JULIEN DIRECTEUR G...

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 10794235304

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2022

Effectif moyen : 34 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Carreleur, Charpentier, Chauffagiste, Couvreur, Électricien, Maçon, Menuisier, Peintre, Plâtrier / Plaquiste, Plombier, Serrurier métallier)	08/07/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	14/09/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	14/09/2021
o Ventilation mécanique	14/09/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	08/07/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	14/09/2021
o Isolation des combles perdus	07/11/2023
o Isolation des planchers bas	14/09/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGOULEME
91 BOULEVARD DE BRETAGNE
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.